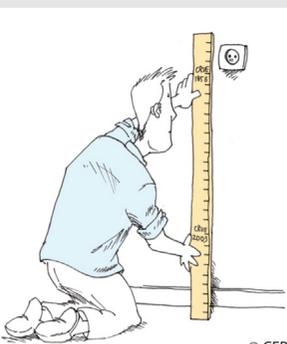


DIAGNOSTIQUER SA VULNÉRABILITÉ

L'anticipation et la préparation à l'inondation via le diagnostic de vulnérabilité et la mise en œuvre des mesures qu'il préconise permet :

- d'être prêt à gérer la situation un cas d'inondation (avant, pendant et après la montée des eaux),
- d'assurer la sécurité de l'entreprise (sécurité des occupants mais aussi continuité de l'activité),
- de réduire les dommages et les pertes matérielles,
- de renforcer sa crédibilité auprès des partenaires,
- de contenir le poste « assurances » de l'entreprise.



© CEPRI



Commerce à Saintes - décembre 1982 © Jacques Hugues

Le diagnostic de vulnérabilité apporte à chaque entreprise concernée, quelle que soit sa taille, son activité et la configuration de son site, une réponse adaptée.

LE PRÉ-DIAGNOSTIC EN LIGNE

L'EPTB Charente met à votre disposition sur son site internet une fiche de pré-diagnostic. Ce questionnaire vous permettra en quelques minutes d'appréhender l'impact des inondations sur votre entreprise avant de réaliser éventuellement un diagnostic plus poussé (diagnostic expert) : www.fleuve-charente.net rubrique « Actualités »



Pour plus d'informations, consultez la rubrique « Prévention des inondations » sur le site internet de l'EPTB Charente.

Pour gérer plus sereinement les situations de crise et sauvegarder votre entreprise, il est essentiel d'anticiper :

- en se renseignant sur le niveau de risque,
- en diagnostiquant sa vulnérabilité,
- en mettant en œuvre une organisation et des mesures adaptées à la gestion du risque.



FACE AU **RISQUE**
INONDATION
ANTICIPER C'EST **ESSENTIEL**

- **Les inondations dans le bassin de la Charente**
- **Les enjeux économiques exposés**
- **Evaluer sa vulnérabilité**
- **Comment réduire sa vulnérabilité**

Toute entreprise située en zone basse à proximité d'un cours d'eau ou du littoral risque un jour de subir une inondation. Les conséquences peuvent être importantes et impacter durement son activité.

Si le risque zéro n'existe pas, il est cependant possible de réduire l'impact d'une inondation avec des solutions parfois simples à mettre en œuvre.



EPTB Charente

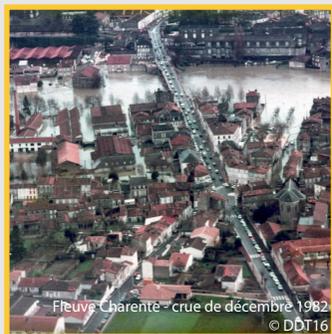
Institution interdépartementale pour l'aménagement du fleuve Charente et de ses affluents

Avec le soutien de :



L'INONDATION, UN RISQUE MAJEUR DANS LE BASSIN DE LA CHARENTE

Le fleuve Charente prend sa source dans le contrefort du Massif Central et se jette dans la baie d'Oléron. Il déroule son cours sur près de 365 km, soutenu par 22 affluents. Son bassin versant (aire d'alimentation) s'étire sur plus de 10 000 km².



Le fleuve et ses affluents ont régulièrement connu des crues de grande ampleur. Des événements majeurs se sont particulièrement concentrés dans la seconde moitié du XXe siècle, notamment marquée par la **crue de décembre 1982, qualifiée de « crue du siècle »**.

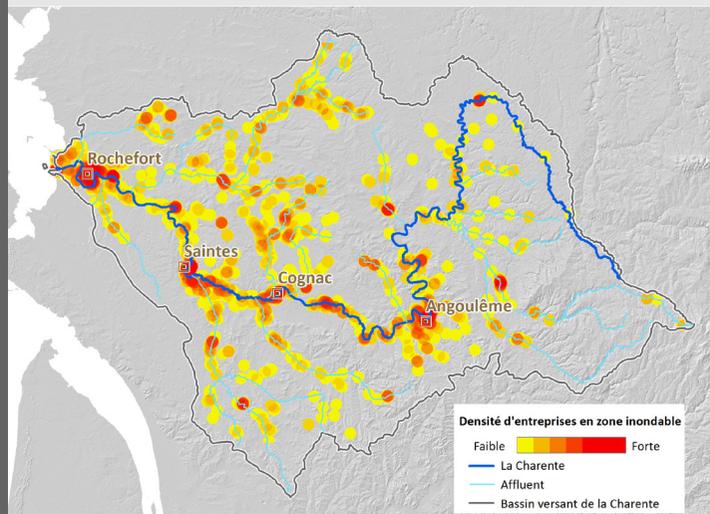
L'estuaire de la Charente est lui soumis à des épisodes de submersion marine provoqués par des phénomènes tempétueux à l'origine de surcote du niveau marin. La **tempête Xynthia de février 2010** a particulièrement frappé les esprits.



Une commune du bassin de la Charente sur deux serait concernée par les zones inondables.

LES ENJEUX ÉCONOMIQUES EXPOSÉS AUX RISQUES D'INONDATION

On recense en zone inondable 4 500 entreprises employant de l'ordre de 15 000 personnes, ces emplois étant principalement concentrés le long de la Charente.



En cas d'inondation, les conséquences sur l'entreprise et son activité peuvent être variées et avoir des répercussions à long terme.

Dommmages directs :

- dommages aux bâtiments,
- dommages aux équipements et aux biens,
- dommages aux stocks éventuels,
- perte de données et d'informations essentielles au fonctionnement de l'activité.

Dommmages indirects ou induits :

- pertes d'exploitation,
- pertes de marchés, de clients,
- pollutions générées sur l'environnement (produits toxiques emportés par la crue, ...).

Les dommages induits peuvent avoir au final beaucoup plus d'impacts que les dommages directs.

RÉDUIRE LES CONSÉQUENCES D'UNE INONDATION : LES ACTIONS POSSIBLES

Des mesures organisationnelles

- intégrer le risque inondation au Document Unique d'Evaluation des Risques (DUER) de l'entreprise,
- élaborer un plan de continuité d'activité pour assurer le maintien des activités essentielles de l'entreprise et pour rétablir dès que possible un fonctionnement optimal,
- se former à la consultation des informations de prévision de crues,
- se faire reconnaître auprès de la mairie comme entreprise à prévenir en cas d'alerte crue,
- organiser l'activité en prenant en compte le risque inondation.

Des mesures structurelles

- sécuriser l'installation électrique : mise à la terre, présence d'un disjoncteur différentiel haute sensibilité, implantation d'un réseau électrique descendant avec prises et interrupteurs hors d'eau, ...
- surélever de manière permanente les équipements et machines sensibles à l'eau : équipement informatique, chaudière, ...
- assurer l'étanchéité et l'amarrage des différentes cuves (fuel, gazole, huiles, déchets polluants, ...),
- Installer des protections temporaires de type batardeau pour les inondations de faible hauteur.



Chaudière mise hors d'eau par surélévation
© R&T